

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE PEFC?

PEFC (Programme pour la reconnaissance des certifications forestières) est une organisation indépendante de promotion pour une **gestion forestière durable**.

Une gestion forestière durable réunit les principes de

- respect de l'environnement
- équilibre économique
- bien-être social

afin de préserver les forêts pour les populations d'aujourd'hui et les générations futures. Le bois issu de forêts gérées durablement est muni du label PEFC. Ce processus s'appelle certification forestière.

POURQUOI S'ENGAGER DANS LA CERTIFICATION FORESTIÈRE?

La certification forestière vous permet de prouver que votre forêt privée est gérée durablement.

Le label PEFC montre que votre forêt est gérée selon de bonnes pratiques environnementales, économiques et sociales tout en respectant les conditions régionales. En certifiant votre forêt PEFC, vous démontrez au public que votre forêt vous tient à cœur en tant que lieu de récréation, de production et de protection. En plus, vous vous ouvrez à un nouveau marché, celui du bois certifié.

QU'EST-CE QUE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE?

«La gestion forestière durable signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes.»

(«Conférence Ministérielle pour la Protection des Forêts en Europe» Résolution H1, Helsinki 1993)

PEFC AU LUXEMBOURG?

Les critères luxembourgeois PEFC ont été élaborés par PEFC Luxembourg a.s.b.l. ensemble avec un groupe de travail multi-acteurs. Ils se basent sur les résolutions de la «Conférence Ministérielle pour la Protection des Forêts en Europe», un processus intergouvernemental spécifique à la gestion durable des forêts.

Deux acteurs, l'Administration de la Nature et des Forêts et le Groupement des Sylviculteurs, se sont alliés afin de permettre la réalisation d'une certification régionale commune à laquelle les propriétaires forestiers publics et privés peuvent participer. Pour le propriétaire forestier, les principes d'une gestion forestière durable ont été rassemblés dans le document LFCS ST 1002:2018. La gestion durable est certifiée par une tierce partie indépendante.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA CERTIFICATION?

En signant l'«Engagement de qualité pour une gestion forestière durable au Grand-Duché de Luxembourg», vous vous engagez à:

- respecter la **législation** en vigueur ainsi que le LFCS ST 1002:2008
- réaliser une **carte** de votre propriété forestière
- rédiger et mettre en œuvre un **plan d'aménagement** (si votre propriété dépasse 50 ha)
- faire respecter le «**Cahier des charges général**» par les exploitants qui interviennent dans votre propriété
- **se former** à la gestion forestière durable et à la sécurité au travail
- accepter la visite d'un auditeur dans vos forêts

Le LFCS ST 1002:2018 et le «Cahier des charges général» susmentionnés, ainsi que des «Instructions pour la réalisation d'une carte de la propriété forestière» sont mis à votre disposition par l'Administration de la Nature et des Forêts et le Groupement des Sylviculteurs.

QUE COÛTE LA CERTIFICATION PEFC?

Les coûts de la certification PEFC sont proportionnels à la surface de votre propriété forestière. La contribution pour une durée de cinq ans s'élève à un montant de:

Surface de la propriété forestière ≤ 2 ha: Taux de base 10 Eur
Surface de la propriété forestière > 2 ha: Taux de base 10 Eur + 0,2 Eur / ha / an
Mode de paiement: tous les 5 ans

COMMENT UTILISE-T-ON LE LOGO PEFC?

Vous pouvez utiliser le logo PEFC comme preuve de votre engagement pour une gestion durable des forêts. Une licence pour l'utilisation du logo sera établie sur demande par PEFC Luxembourg. Suite à quoi, vous pouvez vous servir du logo, en association avec votre numéro d'enregistrement personnel, directement sur votre bois (bois rond, etc.) ou vos documents (factures, contrats, etc.).



QUE FAIRE POUR S'ENGAGER DANS PEFC?

Contactez le Groupement des Sylviculteurs pour d'avantage vous informer au sujet de la certification. Tous les informations et documents sont aussi disponibles sur le site internet www.pefc.lu.

Signez l'«Engagement de qualité pour une gestion forestière durable au Grand-Duché de Luxembourg» et renvoyez-le au **Groupement des Sylviculteurs**.



DES QUESTIONS SUR PEFC?

Groupement des Sylviculteurs a.s.b.l. Service PEFC
2, Am Foumichterwee L-9151 Eschdorf
Tel.: (+352) 89 95 65 - 10 Fax: (+352) 89 95 68 40
E-mail: info@pefc.lu URL: www.pefc.lu

Je désire recevoir les documents suivants concernant la certification PEFC:

- Brochure comprenant tous les documents (sauf «Les instructions pour l'élaboration d'un document de gestion»)
- «Instructions pour l'élaboration d'un document de gestion (pour les propriétés > 50 ha)
- Brochure «Biotope im Wald» (uniquement en langue allemande)

Nom

Prénom

Adresse

Tél. / E-Mail

© kamiliszerlag - pixabay.com

Groupement des Sylviculteurs a.s.b.l.

Service PEFC
2, Am Foumichterwee
L-9151 Eschdorf

© Photostudio C. Bosseler



PEFC-ZERTIFIZIERUNG DES PRIVATWALDES

Lassen auch Sie Ihre Waldbewirtschaftung zertifizieren!



PEFC™
PEFC/22-1-1

FIR EIS BËSCHER VU MUER